

HELLENIC REVIEW OF CRIMINOLOGY

- **Summaries**
- **The activity of the H.S.C.
(1993-1995)**

Notes for contributors

Manuscripts should be submitted in four (4) copies. They should be double spaced and typewritten.

An abstract of no more than 150 words should also be included.

Footnotes and references, should be in an internationally accepted format (see the British Journal of Criminology or the American Sociological Review for example), and annexed to the text.

Contributors in languages other than greek are notified that their article will be translated and only the abstract will appear in English and French.

Manuscripts and abstracts should be sent to:

Section of Criminology, Panteion University of Social & Political
Sciences 136 Sygrou Avenue, Gr-17671 Athens, Greece,
Fax: 9223690, 9223678

Additional information can be obtained from the above address.

(Professor James Farsedakis)

Book reviews

Authors and/or publishers interested in having their books reviewed in the Hellenic Review of Criminology are requested to send two (2) copies at the following address:

Section of Criminology, Panteion University of Social & Political
Sciences 136 Sygrou Avenue, Gr-17671 Athens, Greece,
Fax: 9223690, 9223678

(Professor James Farsedakis)

SUMMARIES*

Human rights and prison sentence from an international comparative point of view

G. KAISER

*Professor of Criminology, Zurich Honorary Prof. of Crim.
University of Freiburg - i. Br. Director of Max-Planck
Institute for Foreign and International Penal Law*

*(translation: Effie Lambropoulou, Reader in Criminology
at Panteion University, Athens)*

The article examines the human rights issues affecting confined persons, thus stressing the problems concerning the effective protection of such rights in today's prisons. It refers to the length of confinement and in particular to the indefinite prison sentence and the life sentence, and identifies the danger of human rights infringements arising from prison overcrowding, solitary confinement, incapacitation sentence and the privatisation of prisons. A series of matters relating to the planning, organisation and enforcement of the prison sentence are then discussed. The possibilities of creating links between prison and the outside world are also explored. Thus, work and education programmes, the exercise of religious duties, as well as the maintenance of bonds with families, are all seen as fundamental elements contributing towards the improvement of confinement conditions. Finally, there is an emphasis in the contribution of the European Commission to the protection of human rights during imprisonment in the European countries.

Emergency measures in a crisis of a long-term illness

A. YOTOPOULOS - MARANGOPOULOS

*Professor of Criminology, President of the Marangopoulos
Foundation for Human Rights*

Noting a general concern for the deteriorating conditions of detention in Greek prisons, the article examines the main causes of this crisis and suggests a number of immediate measures to alleviate it. Prison over-

* Περιλήψεις στα Αγγλικά των άρθρων της Ελληνικής Επιθεώρησης Εγκληματολογίας (επιμέλεια: Ήβη Καρατζά).

crowding is identified as a key issue in this respect. It precludes the categorisation and consequent grouping of inmates and impedes efforts to protect them against the spread of contagious diseases. Moreover, the possibilities for work within the prison are far too limited, while the prison staff is both numerically insufficient and inadequately trained. Among the short-term measures proposed to deal with the crisis are: 1. The abolition of detention for debtors defaulting on contractual obligations; 2. The abolition of the prison sentence for a number of offences relating to the use of hallucinatory drugs; 3. The application of the sentence of expulsion from Greek territory for serious non-national offenders and the immediate trial of others so as to avoid their provisional detention; 4. The application of probation schemes; 5. The transfer of a number of inmates to open agrarian prisons; and 6. The encouragement of judges to get into closer contact with the prison service so that they can better appreciate the negative consequences of imprisonment.

Fundamental principles on the role of lawyers

S. ALEXIADIS

Professor of Criminology at the University of Thessaloniki

In 1950 the United Nations agreed to organise quintennial international conferences on the general subject of «Crime Prevention and the Treatment of Delinquents». The seventh such conference (Milan, 1985) issued Decision E. 18 on the «role of lawyers», which calls upon member-states to ensure lawyers can pursue their vocation under conditions of freedom, to improve the infrastructural and technical facilities at their disposal, and encourage international co-operation in legal research and training. The eighth conference adopted, as Decision B. 3, a «Draft Project» (White Paper) entitled «Fundamental Principles on the Role of Lawyers» proposed by the United Nations Committee on Crime Prevention and the Treatment of Delinquents at its ninth session (Vienna, 1990). Appearing in a preamble and 29 Articles, such principles are grouped in eight sections relating to: access to lawyers and legal services; guarantees for the practice of the legal profession; special guarantees in matters of penal justice; lawyers' qualifications and training; duties and responsibilities; freedom of expression and association; professional associations; and disciplinary sanctions.

The pre-menstrual syndrome and female criminality

E. TRIVIZAS

Lecturer of Criminology at the University of Reading, U.K.

An examination of hormonal explanations of female delinquency. To this effect the interrelationship between a series of psychological and physical symptoms appearing before or at the start of menstruation, generally referred to as the pre-menstrual syndrome, and different forms of female criminality needs to be probed into. A number of studies on the behavioural consequences of hormonal disturbance on delinquent and non-delinquent women are thus presented and critically evaluated, as are court cases in which the defence invokes the syndrome as a mitigating circumstance. Biological/hormonal explanations of the syndrome are then contrasted to alternative explanatory models emphasizing psychological, social and cultural factors. It is noted that a positivist reliance on biological factors to achieve a more lenient treatment for female offenders by the penal justice system may well contribute to a confirmation of the negative stereotypes and pathologisation of womanhood. Further research on the social factors behind the syndrome needs to be pursued, as are preventive measures in terms of education and information programmes aiming at a change of public perceptions and attitudes towards it.

Recent decisions of the Canadian Supreme Court concerning basic human rights in criminal procedure

A. MANGANAS

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

The author presents a number of Canadian Supreme Court verdicts relating to basic human rights. First, are examined verdicts vindicating the representatives of the State. In one case the Court considers lawful the intrusion of a private house when it occurs as part of a police pursuit operation. In another, it argues that the principle of trial within reasonable delay could be applied less strictly in cases involving sexual offence against a minor. In the third, the right to legal representation is denied to an applicant for refugee status who refuses to complete a «routine» questionnaire at the airport. Then are examined verdicts vindicating the citizen. The first confirms the illegality of breathalyser tests occurring without the consent of the testee. Another, vindicates the act of fly-posting to transmit a message which contributes to limit state arbitrariness; while the third refers to the special treatment accorded to the confession of a young

delinquent accused of murder, robbery and rape. It is thus attempted to present a general overview of the operation of Canadian law, ranking among the most advanced in the world when it comes to the defence of human rights.

Is the death penalty a solution for the serious juvenile delinquency?: The U.S. case

A. MANGANAS

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

The article examines the United States Supreme Court's consideration of the issue of capital punishment imposed on young offenders. In the first case looked at, involving a 15-year-old, the judges concluded that such a measure was unconstitutional as representing a cruel and immoral punishment. However, in the other two cases, involving 16- and 17-year-olds, the majority of the judges deemed the measure constitutional. The author points out that capital punishment represents the «easy solution» to cases where responsibility for the tragic outcome of the young offender's development can be attributed to a failure on the part of the relevant institutions in charge of his/her socialisation.

Additional problems for the victims of intra-familial violence: The case of Article 309 of the greek Penal Code

A. MANGANAS

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

The article examines the problems arising from the application of the provisions of Article 309 of the Greek Penal Code on grievous bodily harm. The disjunctive enumeration of the means whereby g.b.h. is committed (danger to life or serious injury) has led the Supreme Court to annual convictions pronounced by lower courts on the ground that the latter had not specified upon which of the two admissible means they were basing their verdict so that it could be considered in relation to the passing of sentence (Art. 70 P.C.). Yet through such a procedure a number of victims of domestic violence had been denied the protection of the law. The interpretation given by the Supreme Court is here criticised since the law envisages the same sentence for either of the means invoked.

The difficulty of the judicial system to resolve problems of euthanasia: The Rodriguez case

A. MANGANAS

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

An analysis of the important Canadian Supreme Court Rodriguez verdict on the right of a patient at terminal stage to have installed the necessary equipment that would enable her, at the moment of her choice, to put an end to her life. The majority of judges refused to accede to her request, invoking the sanctity of human life. Some in the minority, however, would have granted it, basing their argument on the principle of equality under the law and/or that of human dignity. The author points out at the difficulty the judicial system has in dealing with euthanasia-related issues.

The evaluation of the character of the author of a sexual crime in Canada

A. MANGANAS

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

A commentary on an interesting case where a person, beaten and raped as a child, decided to report the events 24 years later. During the trial, the issue of an evaluation of the «morality» of the accused was raised. The majority of Supreme Court judges ruled out any questions pertaining to the «evil character» of the accused. The author however argues that, given all other incriminating evidence, the Court could have applied the reparative provision to Article 386 of the Greek Penal Code, in the sense that its application did not imply significant injury to the offender or represent a serious judicial error. If such a procedure had been adopted, both the rule precluding questions on the «morality» of the accused would have been abode by, and the victim spared the inconvenience of a second trial.

The crime of robbery: An empirical approach

A. MANGANAS,

Professor of Criminology at Panteion University, Athens

N. KATSAREA, M. PAGALIDOU, A. PASSARIS

B.A. in Sociology, Panteion University

The crime of robbery is here examined from an empirical perspective. The presentation of the findings of a sociological research project is preceded by a comparative analysis of the relevant legislation in six countries (Italy, France, Austria, Germany, Canada and Greece) revealing considerable similarity in the legislation in force in different countries. Consequently, it is not the weakness of legislation that is at issue when it comes to tackling the crime of robbery, but rather its non-application. The research project involved the interview of 21 shopkeepers and police officers. The data concerning the profile of the offender, the applied security measures, the role of the police (private and state) are similar to those arrived at by the research project on robbery carried out by the Government of Quebec.

The granting of methadone to heroin users and the protection of their personal records

CH. ZARAPHONITOU,

Section of Criminology, Panteion University

In 1995 the European Forum for Urban Security set up a scientific committee to study «the risks facing users of hallucinatory drugs by the establishment of personal files on the part of socio-medical services in the context of public health policies and, especially, the prevention of HIV infection and drug addiction». The main conclusions of the ensuing study, the outcome of an exchange of knowledge and experience from ten European countries (Germany, Belgium, Spain, France, Great Britain, Ireland, Italy, The Netherlands, Portugal and Greece), are presented by a member of the committee in question. The need for scientific research in the subject at issue is dictated by the considerable increase in the number of socio-therapeutic programmes and measures addressed to drug users and by the wide application of information technology which enables easier and faster access to electronic files containing confidential information on the individuals concerned. This need is all the greater, given the special status of drug users who fall under the remit of both socio-therapeutic and penal institutions.

Anomic factors which could lead to the use of drugs

I. PERANTZAKI - KARATZOGLOU

Lecturer in Criminology at Panteion University, Athens

The article presents the findings of a research project aiming to identify the factors leading individuals to drug addiction. Adopting Lindesmith and Gagnon's hypothesis that drug addiction may be the product of an anomic social situation, the author establishes the anomic moment at the level of an individual's social environment. Her conclusions follow to a large extent those of Lindesmith and Gagnon confirming the initial hypothesis. It thus becomes imperative to examine the work of Durkheim, Merton and other sociologists who developed the concept of anomie, so as to specify its constitutive elements and clarify in greater detail the anomic situation's emergence and development.

Court council decisions on rape cases examined from the traditional, critical and pragmatic perspectives

M. KRANIDIOTI

Lecturer in Criminology at the University of Athens

The presentation of the results of a research project on court verdicts in rape cases aiming to evaluate the consequences on judicial practices and the operation of the criminal justice system of rape law reform in Greece. The sentences pronounced by judges and public prosecutors in court councils were examined in relation to three criminological theories: the traditional, the critical (sub-divided into the general-critical and the feminist), and the pragmatic-instrumental. What was sought was not a verification of the theories but an assessment of their predictions. The project was based on 69 court council orders (13% of the orders regarding rape cases during the ten-year period between 1979-1989). Results: In comparing the two periods - before and after rape law reform - no change was observed in the judges' evaluation of the socio-economic status of offenders or in their use of available judicial evidence. Prejudicial attitudes relating to an assumed licentious behaviour on the part of the victim were however less striking during the latter period. It was also observed that more reliable types of evidence (such as coroner reports) gained in significance and judicial delays increased after law reform was enacted. Though these final observations are quite interesting, their

further evaluation was not possible given the lack of more general data as to the operation of Greek penal justice.

The crime of rape: The process and stages through which a victim decides to report the offence to the police

A. TSIGRIS
PhD in Criminology

A brief presentation of the results of a research project on the decision-making processes through which rape victims decide whether or not to report to the police the crime committed against them. Material was drawn from a) data collected from a questionnaire on victimisation completed by 1000 female students at Panteion University, b) 312 court sentences regarding rape offences pronounced by the Athens Court of Appeal, and c) 230 important rape cases reported to the police in 1993. The study concludes that the decision of rape victims is reached in three stages: First, they have to define the sexual attack as an offence and more especially as rape. Then they have to appreciate the seriousness of the offence. Finally, if they consider the offence to be particularly serious, they have to decide on the type of response to it. Reporting it to the police is one possible option. The most important factors affecting the victim's decision-making at every stage are: i) the victim's family and immediate social environment, ii) the characteristics and seriousness of the rape committed, iii) the victim's demographic characteristics, iv) the victim's emotional state immediately after the rape, v) the fear of social rejection, vi) out-of-court settlement with the offender, and vii) the degree of discrepancy between the social and legal definition of rape.

The social representations of rape through the newspapers: Prolegomena of a research

V. ARTINOPOULOU
Ph.D., Panteion University, Dept. of Psychology

The article refers to a research, which is about the construction of the image of rape from the newspapers. The social representations about the rapist, the rape victim and the rape as crime are reflected to the form and the context of the piece of news. The more rare and horrible is the crime the more space of the newspaper is covered. The press filters the cases of rape. The cases who are published are a small piece of these who are reported (to the police or to the social services) and even a smaller piece

of these which in fact happen. The subjective judgements and characteristics which describe the profile of the rapist or the victim are usually myths and prejudices; often very different from the criminological research data. Rapist look as a special kind of man (beast, killer), the victim as neutral and non participant in the criminal act, the rape as a rare crime. Rape as evil in the society is the prevalent representation which is reproduced through the press. We suggest that -due to the crucial role of the press in public influence the image of crime in general and specifically of rape through the newspapers should be «rationalized», without myths and prejudices about crime and criminal behavior.

The prison and local society: from the reform of the penitentiary to local social networks

G. NIKOLOPOULOS
PhD in Criminology

The experience of two centuries of «failure of the prison» goes hand in hand with the development of a whole reform rhetoric concerning «the crisis of the penitentiary system». However, the «objective functions» of the prison counteract, in practice, any intervention on the carceral system that would tend towards a realisation of its proclaimed objectives, such as the «rehabilitation» and «reintegration» of the detained. Clearly therefore, the functioning of prisons pertains more to pure repression and the strengthening of the ideological cohesion of the given social formation than to any regulation of «problematic social situations». Consequently, criminological practices should be organised so as to aim, on the one hand, at a drastic reduction of penal intervention in social life - since, in any case, it is such intervention that keeps pushing upwards the rate of detention in a given society - and, on the other, at the establishment, at local level, of the kind of social networks able to mobilise available «resources» within the «community» to assist the «socially vulnerable» population strata. With this perception of the «crisis of the penitentiary», we can stress as much the historicity of the penitentiary institution, as the necessity to establish new forms of social work based on the assumption by the «community» of the regulation of «problematic social situations».

Released prisoners and their families: Evaluation codes of criminality and dangerousness

GR. LAZOS

PhD in Criminology

Individuals who have been subjected to short-term imprisonment, as well as their families, are characterised by a particular evaluative code establishing their criminality and dangerousness. It includes the distinction between the «abnormals», the «professionals» and «those who had no connection with the crime», as well as the death sentence in its penal code and concepts such as that of collective and retrospective fit of anger. It proposes institutional psychiatric treatment of the «abnormals», penal measures against the «professionals» and non-penal socio- psychological care for «those who had no connection with the crime».

ACTIVITIES OF THE GREEK CRIMINOLOGICAL ASSOCIATION*

1993

- 23.3.1993 Panteion University (Criminology Division) and Greek Criminological Association, (G.C.A.), Lecture of the: «Increase of Marginalised Social Strata and its Consequences in Relation to Social Control». Speaker: Dr. W.J. Morrison (Law School, University of London).
- 2.4.1993 Marangopoulos Foundation for Human Rights (M.F.H.R.) and Panteion University (Criminology Division). Lecture on the: «Human Rights during Confinement from an International and Comparative Perspective». Speaker: Prof. G. Kaiser (Director of the Max Plank Institute).
- 3.11.1993 Workshop of Penal and Criminological Research, Athens University. Discussion on the: «International Research on Self Report Delinquent Behaviour and the Greek Experience». Speakers: Prof. Prof. A. Yotopoulos - Marangopoulos, Prof. K. Spineli, M. Kranidioti, P. Simigiani, A. Agelopoulos.
- 13.5.1993 Panteion University (Criminology Division Lecture) at Panteion University on the: «Narcotics and Prison». Speaker: Prof. G. Houchon Catholic University of Louvain.
- 20.5.1993 G.C.A. Lecture at the M.F.H.R. on the: «Crime Policy and the Symbolic Penal Law». Speakers: Dr. N. Dimitratos.

1994

- 14.1.1994 G.C.A. News bulletin in the newspapers
- 16.3.1994 G.C.A. and M.F.H.R. Discussion on the: «Mass Media, Human Rights and Violence». Speakers: E.Kroustalakis (High Court Judge) Prof. A. Yotopoulos-Marangopoulos, Prof. N. Kourakis, D. Kastriotis.
- 5.4.1994 G.C.A. Criminology Division, Panteion University and Workshop of Penal and Criminological Research, Athens University. Discussion on the: «Social Care for the Released Prisoners: Issues and Prospects». Speakers: A. Tsitsoura (f. Director of the criminological Division of the European Council,) Prof. N. Paraskevopoulos, Prof. N. Kourakis, Prof. A. Maganas.

* Μετάφραση στα Αγγλικά: Ήβη Καρατζά

1995

- 7.2.1995 G.C.A. and M.F.H.R. Discussion in the Greek Lawyers Association on: «Five Years since the Application of the European Convention against Torture and Degrading Treatment». Speaker: A. Tsitsoura (f. Director of the Criminological Division of the European Council). Participants in the discussion: Prof. K. Economidis (Member of the European Council's Committee against Torture and Maltreatment). Representatives of the Ministries of Justice, Health and Social Care and Public Order.
- 24.2.1995 M.F.H.R. and G.C.A. Discussion in the Greek Lawyers Association on the: «Incest: Theoretical Perspectives and Research Data». Speaker: V. Artinopoulou, PhD in Criminology, Panteion University Commentators: Prof. A. Yotopoulos-Marangopoulos Prof. J. Farsedakis
- 14.12.1995 G.C.A. Discussion in the Greek Lawyers Association on the: «Crime of Rape: The Process of Decision Making and Law Enforcement». Speakers: M. Kranidioti (Lecturer at Athens University), A. Tsigris (PhD in Criminology), Panteion University Commentators: Prof. A. Maganas, Prof. J. Farsedakis

REVUE HELLÉNIQUE DE CRIMINOLOGIE

- **Résumés**

- **L' activité de la H.S.C.
(1993-1995)**

Conditions de contribution

Les articles doivent être dactylographiés et envoyés en quatre (4) exemplaires.

Chaque article doit être accompagné d'un résumé de 150 mots maximum.

La bibliographie doit être placée à la fin du texte. En ce qui concerne les références et la bibliographie, les auteurs sont priés de suivre un des systèmes internationaux. (si possible, celui de Havard: voir, par exemple, «Annales internationales de Criminologie» ou *Déviance et Société*).

Les articles écrits dans une autre langue que le grec seront traduits et seulement leur résumé sera publié en anglais et en français.

Les manuscrits et les résumés sont à adresser à:

Section de Criminologie, Université des Sciences Sociales & Politiques «Panteion» Avenue Sygrou 136, Gr-17671 Athènes, Grèce, Fax: 9223690, 9223678

(Professeur Jacques Farsédakis)

Pour toute information supplémentaire on peut se référer à cette adresse.

Revue bibliographique

Les auteurs ou les éditeurs qui s'intéressent à la présentation de leurs livres dans la revue Hellénique de Criminologie sont priés de les envoyer en deux (2) exemplaires à l'adresse suivante:

Section de Criminologie, Université des Sciences Sociales & Politiques «Panteion» Avenue Sygrou 136, Gr-17671 Athènes, Grèce, Fax: 9223690, 9223678

(Professeur Jacques Farsédakis)

RÉSUMÉS*

Les droits de l' homme dans le cadre de l' exécution de la peine privative de liberté d' un point de vue comparatif

G. KAISER

*Professeur de Criminologie, Université de Zurich,
Université de Fribourg i.Br., Institut Max-Planck pour le droit
étranger et le droit pénal international*

L' article porte sur les détenus et prévenus en tant que bénéficiaires des droits de l' homme et souligne que même de nos jours le bénéfice effectif des droits de l' homme est liée à plusieurs problèmes.

Plus particulièrement dans l' article sont abordés les problèmes de la durée des peines, notamment, la peine privative de liberté indéterminée ainsi que la réclusion à vie. Une définition est donnée des dangers d' empiètement sur le droit en cas de peine d' emprisonnement et de détention préventive, en cas de surpopulation des prisons et de recours à des mesures d' isolement; à cela s' ajoutent les dangers qu' inclut l' idée de protéger la société en incapacitant les auteurs ainsi que ceux provenant de la privatisation des prisons.

L' article se réfère également aux problèmes de planification, d' organisation et d' exécution de la peine privative de liberté. Enfin sont abordés des problèmes liés au contact des détenus avec le monde extérieur, au travail, à l' éducation, à l' exercice des devoirs religieux et au maintien des liens des détenus avec leur famille.

On souligne enfin la contribution essentielle de la Commission Européenne à la protection des droits de l' homme dans le cours de l' exécution de la peine privative de liberté.

* Επιμέλεια: Χριστίνα Ζαραφωνίτου.

Secours immédiats à une crise intense d' une maladie chronique

Prof. A. YOTOPOULOS-MARANGOPOULOS

*Présidente de la Fondation Marangopoulos pour les Droits
de l' Homme*

Dans cet article, l' auteur exprime le souci général de notre société pour l' aggravation aigüe de la situation des prisons, elle présente les causes principales et propose quelques mesures urgentes pour faire face immédiatement à cette crise.

La surpopulation des prisons est considérée comme cause principale de cette situation critique. Cette surpopulation empêche la détention séparée, du moins pour certaines catégories de détenus, ainsi que leur protection de maladies contagieuses. En outre, les possibilités de travail dans les prisons deviennent très limitées, tandis que le personnel pénitentiaire est quantitativement et qualitativement insuffisant.

Pour faire face immédiatement à cette situation, l' auteur propose:

1. L' abolition de la loi prévoyant la possibilité de détention des personnes qui ne sont pas en mesure d' exécuter une obligation contractuelle.

2. L' abolition de l' emprisonnement prévu par un grand nombre de lois administratives spéciales ainsi que de celui concernant les usagers de stupéfiants.

3. L' application de l' expulsion dans les cas d' infractions graves commises par des étrangers et la saine immédiate du reste des infractions commises par ceux-ci afin d' éviter leur détention provisoire prolongée.

4. L' application immédiate de la probation.

5. Le transfert d' un nombre de détenus dans les prisons agraires.

6. Le contact des juges avec les prisons pour qu' ils puissent connaître un peu plus concrètement ce que sont en fait l' emprisonnement et les conséquences négatives de celui-ci.

Principes fondamentaux pour le rôle des avocats

S. ALEXIADIS

Professeur de Criminologie, Faculté de Droit, Université de Thessalonique

Les Nations Unies ont décidé, en 1950, l'organisation des congrès internationaux, tous les cinq ans, dont le sujet permanent sera «La prévention de la criminalité et le traitement des délinquants». Dans ce cadre, le septième Congrès de l'O.N.U. (Milan, 1985) a circulé la Décision E. 18 concernant «le rôle des avocats», qui recommande aux Etats-Membres de prendre soin pour la libre exercice des fonctions des avocats, à l'amélioration de l'infrastructure technique et à l'encouragement de la coopération internationale en ce qui concerne la recherche et la formation des avocats.

La comité de la Prévention du crime et le traitement des délinquants, au cours de sa neuvième réunion (Vienne, 1990), a établi un «Projet de Décision» sous le titre «Principes fondamentaux pour le rôle des avocats», qui a été adopté par le huitième Congrès des Nations Unies, avec la Décision B. 3. Ces principes comprennent un préambule et 29 articles répartis à huit unités. Les sujets de ces unités sont: Accès aux avocats et aux services juridiques, garanties spéciales à des questions de juridiction pénales, aptitudes et formation, devoirs et responsabilités, garanties pour l'exercice des fonctions de l'avocat, liberté d'expression et d'association, associations professionnelles des avocats et sanctions disciplinaires.

Le syndrome pré-menstruel et la criminalité féminine

E. TRIVIZAS

Professeur de Criminologie, Université de Reading

Les interprétations hormonales de la criminalité féminine constituent l'objet de cet article. Dans ce cadre, il est examiné la corrélation entre une série des symptômes physiques et psychologiques qui sont apparus avant ou après les règles menstruelles et qui constituent le syndrome pré-menstruel, avec les différentes formes de la criminalité féminine. L'écrivain présente et évalue un nombre de recherches relatives aux conséquences des perturbations hormonales sur le comportement des femmes délinquantes et non-délinquantes. Il examine aussi des affaires pénales auxquelles les avocats de défense ont fait appel à l'indulgence des juges à cause de ce syndrome pré-menstruel.

Ces interprétations biologiques-hormonales sont juxtaposées, ensuite, aux modèles alternatives fondés sur les facteurs psychologiques et socio-culturels qui se trouvent à la base de l' étiologie de ce syndrome. Il est souligné que l' utilisation des interprétations positivistes par le système pénal, visant à un traitement plus favorable des femmes-délinquantes, présente le risque de confirmation des préjugés négatifs et de la pathologisation du sexe féminin.

Il est suggéré, en outre, la nécessité de poursuivre les recherches sur le rôle des facteurs sociaux à l' étiologie du phénomène et de prendre des mesures préventives à travers des programmes de formation et d' information qui peuvent contribuer à un changement des perceptions et des attitudes sociales.

Quelques décisions récentes de la Cour Suprême du Canada touchant les droits fondamentaux au cours de la procédure pénale

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

L' auteur présente quelques décisions de la Cour Suprême du Canada touchant les droits fondamentaux.

Il y a, en premier lieu, les décisions donnant raison aux représentants de l' Etat. Dans la première affaire, le tribunal a accepté l' intrusion dans une maison privéé lorsqu' il s' agit de poursuite immédiate de la police. Dans la seconde le principe de pouvoir subir son procès dans un délai raisonnable subit quelques accrocs lors qu' il s' agit d' infraction sexuelle contre un jeune. Dans la troisième, le droit à l' assistance d' un avocat est refusé à une personne qui demande le statut de réfugié, et subit un interrogatoire de «routine» à l' aéroport.

Les décisions qui donnent raison au citoyen, viennent par la suite. La première concerne le caractère illégal de l' alcootest qui a eu lieu sans le consentement de la personne. La deuxième donne raison aux citoyens qui procèdent à un affichage publique pour transmettre un message et met ainsi un frein à l' exercice de l' autorité de l' Etat. Il y a, enfin, le cas du traitement spécifique de la confession d' un jeune délinquant accusé de meurtre et de vol qualifié.

Avec cette publication, l' auteur a voulu donner un aperçu général de la façon dont fonctionne le droit canadien qui constitue un des droits les plus avancés dans le domaine de la protection des droits de la personne.

Peut - on appliquer la peine capitale dans le cas de la délinquance juvénile grave?

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

Dans cette publication, l' auteur expose la façon dont la Cour Suprême des Etats-Unis envisage le problème de la peine capitale auprès des jeunes délinquants.

Le premier cas concerne un jeune de 15 ans où les juges ont estimé que cette mesure était inconstitutionnelle constituant une peine cruelle.

Par contre, dans les deux autres cas, qui concernent des jeunes de 16 et 17 ans la majorité des juges ont jugé la mesure constitutionnelle.

L' auteur souligne que la peine capitale constitue la «solution facile» dans des cas où la responsabilité pour l' aboutissement tragique du jeune incombe surtout aux institutions qui n' ont pas joué leur rôle auprès du jeune.

Une difficulté supplémentaire pour les victimes de la violence intra-familiale

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

Dans ce texte sont exposés les problèmes causés par la disposition de l' art. 309 C.P. concernant les lésions corporelles dangereuses.

L' énumération disjonctive des moyens pouvant provoquer une telle lésion (danger pour la vie ou blessure grave) a emmené la Cour Suprême à casser des décisions prononçant une condamnation au motif que le tribunal inférieur n' a pas précisé quelle forme de mise en danger a eu lieu de sorte que le juge puisse en tenir compte au moment de l' imposition de la peine (art. 79 C.P.)

De cette façon, cependant, certaines victimes de violence intra-familiale ont été privées de la protection de la loi.

L' interprétation donnée par la Cour Suprême devient ici objet de critique puisque dans les deux cas nous faisons face à la même peine.

La difficulté du mécanisme juridique à résoudre des problèmes touchant l' euthanasie ou qui va prendre la responsabilité de la décision?

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

Il s' agit d' une analyse de l' importante décision de la Cour Suprême du Canada sur l' affaire Rodriguez concernant le droit d' une patiente en phase terminale de demander l' installation d' un appareil qui lui permettra de mettre fin à ses jours lorsqu' elle le voudra. La majorité des juges n' ont pas accepté sa demande se fondant sur le caractère sacré de la vie. Par contre la minorité aurait accepté la demande se fondant sur l' égalité de tous les citoyens devant la loi ainsi que sur le principe de la dignité de la personne.

L' auteur souligne la difficulté du mécanisme juridique de résoudre des problèmes touchant l' euthanasie.

L' évaluation de la «moralité» de l' accusé d' un crime sexuel au Canada

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

Il' agit d' un cas intéressant où une personne violée et battue lorsqu' elle était enfant a décidé de porter plainte 24 ans après les incidents. Lors du procès fut soulevé le problème de l' évaluation de la «moralité» de l' accusé. La majorité des juges de la Cour Suprême n' ont pas accepté que des questions ayant trait au «mauvais caractère» de l' accusé soient posées.

L' auteur estime, cependant que, devant tous les éléments incriminants existants le tribunal aurait pu appliquer la disposition corrective de l' art. 386 C.P. dans le sens qu' il n' y a pas eu de véritable dommage causé à l' auteur de l' infraction.

De cette façon, premièrement la règle interdisant les questions sur la «moralité» de l' accusé, serait respectée et deuxièmement la victime ne subirait pas les désagréments d' un nouveau procès.

Une approche empirique du crime de vol qualifié

A. MANGANAS

Professeur de Criminologie, Université Panteion

M. KATSAREA, M. PANGALIDOU, A. PASSARI,

Étudiants de l' Université Panteion

Il s' agit d' une approche empirique du crime de vol qualifié. La recherche sociologique est précédée d' une analyse comparative de six législations (Italienne, Française, Autrichienne, Allemande, Canadienne et Hélienne), d' où on voit clairement qu' elles ressemblent sur plusieurs points. Par conséquent, le problème n' est pas l' impuissance de la législation pour résoudre la question mais la non application de cette législation.

Dans la seconde partie sont exposés les résultats de la recherche par interview de 21 propriétaires de magasins et policiers.

Les données concernant le profil de l' auteur de l' infraction, les mesures de sécurité, le rôle de la police (privée, publique) sont proches à ceux de la recherche du Gouvernement du Québec sur le vol qualifié.

Procuration de méthadone aux usagers de l' heroine et protection de leurs informations personnelles

CH. ZARAPHONITOU

Chargée d' Enseignement, Université Panteion

Le Forum Européen pour la sécurité urbaine a constitué, en 1995, un comité scientifique afin d' étudier «les risques qu' entraîne, pour les usagers de stupéfiants, la constitution de fichiers par les services médico-sociaux, dans le cadre des politiques de santé publique, et particulièrement, de prévention du VIH et de la toxicomanie».

Cet article, (l' écrivaine a fait partie du comité scientifique ci-dessus), présente les points les plus importants de l' étude, qui est basée à un échange d' expérience et de connaissance entre dix pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Hollande, Portugal et Grèce).

La nécessité d' examen scientifique de ce sujet est suggérée, d' un côté par la multiplication des mesures sociothérapeutiques destinées aux usagers des stupéfiants et de l' autre, par la vaste application de l' informatique, qui permet un accès plus facile et rapide aux fichiers contenant

des informations personnelles. Cette nécessité est renforcée par le statut particulier des usagers des stupéfiants qui intéressent tant les services socio-médicaux que pénaux.

Désignation des facteurs anoniques qui pourraient conduire à l' usage des drogues

I. PERANTZAKI

Chargée de Cours, Université Panteion

Cet article tente de déterminer et d' examiner les facteurs possibles qui ont conduit les personnes examinées à l' usage des drogues.

L' hypothèse formulée était celle de la recherche de Lindesmith et Gagnon. Selon ces chercheurs, la création des facteurs qui déterminent une situation anonique, dépend des conditions sociales dans lesquelles les individus vivent. Aux mêmes résultats, a aboutit aussi cette enquête.

La référence à Durkheim et Merton, ainsi qu' aux autres sociologues qui se sont occupés de la notion de l' anomie sociale a été indispensable pour éclaircir cette notion, à travers sa corrélation avec les facteurs concrets qui désignent la situation anonique.

Le crime du viol aux conseils judiciaires, sous l'angle de trois modèles théoriques: Du traditionnel, du critique et du pragmatique-instrumental

M. KRANIDIOTI

*Chargée de Cours, Sections des études pénales,
Université d' Athènes*

Cet article se réfère aux résultats d' une recherche relative à l' infraction du viol qui est appuyée aux ordonnances des conseils judiciaires. Le but général de cette recherche était l' évaluation des conséquences de la réforme législative, en Grèce, en ce qui concerne le viol, sur la pratique judiciaire et le fonctionnement de la justice pénale. On a examiné les sentences des procureurs et des juges de la chambre de conseil sur la base de trois modèles théoriques criminologiques: du traditionnel, du critique (général et féministe) et du pragmatique- instrumental. On n' a pas essayé de vérifier ces modèles mais de tester leur capacité de prédiction. La recherche est réalisée se basant sur 69 ordonnances des chambres de conseil (13% du total des ordonnances prononcées à sur des affaires de viol, pendant la décennie 1979-1989.)

Résultats: en comparant les deux périodes -avant et après la réforme- on n'a pas constaté de différenciations aux évaluations des juges en ce qui concerne le statut socio-économique des inculpés ni à leur pratique en ce qui concerne la disponibilité des moyens de preuve. Les préjugés relatifs à une liberté présumée de comportement de la victime, ont diminué pendant la deuxième période. On a constaté aussi, que les preuves les plus constantes (par exemple, l'expertise médico-légale) ont pris une plus grande importance et que la durée de la procédure a augmenté, pendant cette période où les nouvelles mesures sont entrées en vigueur.

Bien que ces constatations présentent un intérêt scientifique, leur évaluation n'était pas possible à cause de l'absence de données générales relatives au fonctionnement de la justice pénale en Grèce.

Le crime du viol: Le processus et les stades de prise de décision par la victime pour dénoncer le crime à la police

A. TSIGRIS

Dr. en Criminologie

Le présent article se réfère brièvement aux résultats d'une recherche sur la procédure de la prise de décision de la part de la victime de viol à dénoncer ou non cette infraction à la police. A ce but, on a utilisé: a) des données collectées par un questionnaire de victimisation accompli par 1.000 étudiantes de l'Université de Panteion, b) 312 sentences judiciaires relatives aux crimes de viols, prononcées par la cour d'assises de la circonscription de la cour d'appel d'Athènes, qui concernaient les années 1980-1993, et c) 230 cas graves des viols qui ont été dénoncés à la police pendant l'année 1993.

La recherche a montré que la décision de la victime se compose de trois phases: Premièrement, la victime doit définir l'agression sexuelle comme infraction et plus concrètement, comme viol. Ensuite il faut apprécier la sévérité de l'infraction. Elle passe, finalement, au dernier stade du modèle où elle doit choisir le mode que la situation sera envisagée. La dénonciation à la police consiste un des choix existants.

Les facteurs les plus importants qui influencent les décisions de la victime à chaque stade, sont: i) le milieu familial et social, ii) les caractéristiques et la gravité du viol, iii) les caractéristiques de la victime, iv) la situation psychique de la victime après le viol, v) la peur du rejet social, vi) la transaction extrapénale.

Les représentations sociales du viol dans la presse: Prolegomena d' une recherche

V. ARTINOPOULOU

Chargée d' Enseignement, Université Panteion

L' article traite des «discours du viol» tels qu' ils découlent de la couverture des incidents par les journaux. Les représentations sociales concernant l' auteur, la victime ou l' infraction elle-même se reflètent dans le contenu et la forme des nouvelles. La presse constitue un filtre et du même coup un miroir qui déforme la réalité en présentant l' incident du viol de façon sélective. Les qualifications agressives données au violeur, à la victime et à l' acte incluent des éléments de mythe qui divergent de la réalité et reflètent l' attirance de la presse par les crimes horribles. Le violeur paraît comme quelqu' un de spécial (brute, etc), la victime comme neutre et n' ayant pas participé à l' acte criminel, le crime comme un acte rare. Cette «démonstration» du viol qui constitue la principale forme de représentation collective est reproduite dans un cercle et forme les croyances du public sur le crime et le criminel. En prenant pour acquise la contribution de la presse à la formation des attitudes, nous constatons qu' il faut rationaliser l' image du crime et plus spécialement du viol en lui enlevant tous les éléments émotionnels et mythoplastiques.

Prison et société locale: de la réforme pénitentiaire aux réseaux sociaux locaux

G. P. NICOLOPOULOS

Dr. en Criminologie

L' expérience de deux siècles d' «échec de la prison» va de pair avec le développement de toute une rhétorique réformatrice qui tourne autour de la «crise du système pénitentiaire». Cependant, les «fonctions objectives» de la prison contrarient, en pratique, toute intervention au système carcéral qui tend à la réalisation de ses objectifs proclamés comme la «réhabilitation» et la «réintégration» des détenus. Il est clair donc que les implications du fonctionnement de la prison se produisent plutôt aux niveaux de la répression pure et de l' affermissement de la cohésion idéologique d' une formation sociale donnée qu' au niveau de la régulation des «situations sociales problématiques». Par conséquent, les pratiques criminologiques doivent s' organiser de manière à viser, d' une part la réduction drastique de l' intervention pénale à la vie sociale - puisque, de toute façon, c' est elle qui alimente constamment les taux de

la population incarcérée - et, d' autre part, la mise sur place, au niveau local, des réseaux sociaux capables de mobiliser des «ressources» disponibles de la «communauté» pour assister aux couches de population «socialement vulnérables». Dans cette perspective d' analyse de la «crise pénitentiaire», on peut mettre en exergue aussi bien l' historicité de l' institution pénitentiaire que la nécessité de création des nouvelles formes de travail social, axées sur la prise en charge par la «communauté» de la régulation des «situations sociales problématiques».

Ex-prisonniers et familles des ex-prisonniers; Codes d' évaluation de criminalité et de dangérosité d' un individu

GR. LAZOS
Dr en sociologie

Les individus qui ont subi de courtes peines d' emprisonnement, ainsi que leurs familles, se caractérisent par un code estimatoire particulier de criminalité et de dangérosité. Ce code:

- comprend la distinction entre les «anormaux», les «professionnels» et ceux «qui n' ont aucun rapport» avec l' infractrion, il comprend aussi la peine de mort ainsi que des notions comme l' état d' emportement collectif et rétrospectif,

- propose le traitement psychiatrique des «anormaux», la poursuite pénale des «professionnels» et le soin sociopsychologique de ceux «qui n' ont aucun rapport».

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES* **DE L'ASSOCIATION CRIMINOLOGIQUE GRECQUE** **(A.C.G.)**

1993

- 23.3.1993 Université Panteion (Domaine de Criminologie) et A.C.G. Conférence de Dr. W. J. Morrison (Faculté de Droit de l' Université de Londres) sur «l'augmentation des couches sociales marginales et leur conséquences sur le contrôle social».
- 2.4.1993 Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme (F.M.D.H.), A.C.G., Université Panteion (Domaine le Criminologie). Conférence du Professeur G. Kaiser, Directeur de l'Institut Max Planck, sur «les droits de l'homme lors l'exécution de la peine privative de liberté, sous l'angle comparatif international».
- 3.11.1993 Université d'Athènes (Laboratoire des recherches pénales et criminologiques). Débat sur le sujet: «La recherche internationale de la criminalité auto-reportée: l'exemple grec».Rapporteurs: A. Giotopoulou - Marangopoulou, K. Spinelli, M. Kranidioti, M. Simigianni, A. Aggelopoulou.
- 13.5.1993 A.C.G. et Domaine de Criminologie de l'Université Panteion. Conférence du Professeur G. Houchon (Université Catholique de Louvain) sur la «Drogue et la prison», à l'Université Panteion.
- 20.5.1993 A.C.G. Conférence de Mme M. Kontogiannis (Avocat) sur «l'exécution semi-libérale de la peine» à la Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme (FMDH).
- 27.5.1993 Conférence à la FMDH de M. N. Dimitratos (Avocat-Dr. de l'Université de Munich) sur la «Politique criminelle et droit pénal symbolique».

1994

- 14.1.1994 A.C.G. Bulletin de la presse pour les journaux.
- 16.3.1994 A.C.G. et F.M.D.H. Débat sur «Mass-média, droits de l'homme et violence». Rapporteurs: E. Kroustallakis (membre de la Cour de Cassation), A. Giotopoulou-Marangopoulou, N. Kourakis, D. Kastriotis.

* Μετάφραση στα Γαλλικά: Χριστίνα Ζαραφωνίτου

5.4.1994 A.C.G. Domaine de Criminologie de l'Université Panteion, Laboratoire des recherches pénales et criminologiques de l'Université d'Athènes. Débat sur «La préoccupation pour les détenus libérés: problèmes et perspectives». Rapporteurs: A. Tsitsoura, N. Paraskevopoulos, N. Kourakis, A. Manganas.

1995

7.2.1995 A.C.G. et F.M.D.H. Débat au Barreau d'Athènes sur le sujet: «Conséquences de l'application de la Convention Européenne contre les tortures et le Traitement inhumain et humiliant». Conférence de Mme A. Tsitsoura, ex-directrice du département criminologique du Conseil de l'Europe. Rapporteurs: Prof. K. Economidis, Membre du Comité du Conseil de l'Europe contre les tortures. Délégués des Ministères de la Justice, de la Santé et de l'Ordre Public.

24.2.1995 F.M.D.H. et A.C.G. Débat au Barreau d'Athènes sur le sujet: «Le problème des prisons». Rapporteurs: K. Spinelli, A. Manganas, N. Papadopoulos (ex-directeur de l'établissement pénitentiaire de Korydallos), I. Aggelis (vice-procureur général d'Athènes), P. Brakoumatsos (vice-procureur général de Nauplie).

31.3.1995 A.C.G. Conférence de Mme V. Artinopoulou (Dr de Criminologie) au Barreau d'Athènes sur le sujet «Inceste: approches théoriques et données empiriques». Commentateurs: A. Giotopoulou-Marangopoulou et J. Farsedakis.

14.12.1995 A.C.G. Débat au Barreau d'Athènes sur le sujet: «Le crime du viol: la procédure et les étapes de la prise des décisions par la victime et par les organes de la justice pénale». Rapporteurs: M. Kranidioti (Chargée de Cours à l'Université d'Athènes), A. Tsigris (Dr de Criminologie de l'Université Panteion). Commentateurs: J. Farsedakis (Professeur à l'Université Panteion) et A. Manganas (Professeur à l'Université Panteion).